ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armement

Question écrite n° 6205

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à Mme la ministre de la défense l'état de la réflexion du Gouvernement à propos du second porte-avions français et le calendrier qu'il retiendra pour sa construction.

Texte de la réponse

Le projet de loi de programmation militaire pour la période 2003-2008, en cours d'examen par le Parlement, marque la volonté du Président de la République et du Gouvernement de redresser l'outil de défense en y consacrant les moyens adaptés aux menaces liées au contexte international. La décision de doter la marine d'un second porte-avions s'inscrit pleinement dans cette perspective. Il permettra notamment d'assurer la permanence de la capacité de projection du groupe aéronaval au moment où l'interruption de service du Charles-de-Gaulle pour un entretien de longue durée sera devenue nécessaire. Les choix définitifs de construction - à propulsion nucléaire ou classique - seront arrêtés au cours de l'année 2003 et la commande notifiée en 2005.

Données clés

Auteur : M. Jean Tiberi
Circonscription : Paris (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6205
Rubrique : Défense
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 novembre 2002, page 4114
Réponse publiée le : 27 janvier 2003, page 520